



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

NIEDS

Faulquemont • Boulay-Moselle • Folschviller • Bouzonville • Créhange • Valmont •
Courcelles-Chaussy • Rémillly • Téting-sur-Nied • Morhange



La Nied Française à Pontigny, une qualité de l'eau à reconquérir

PORTRAIT



Wikimedia Creative Commons ESSPE



73 HAB/KM²*
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



4%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 26/34)



287 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger
les nappes et alimenter
les cours d'eau (moyenne
bassin Rhin-Meuse :
373 mm/an)



76%
du territoire dédié à
l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 2/34)



**7 COMMERCES
OU ARTISANS/KM²,**
(moyenne bassin Rhin-
Meuse : 26/km²)



5200 HA
de zones humides
remarquables pour leur
intérêt écologique

La population du bassin hydrographique des Niefs (Nied française, Nied allemande et Nied réunie) est très majoritairement rurale. L'agriculture constitue le socle de son activité économique. Les trois principales communes du territoire, Faulquemont, Boulay-Moselle et Folschviller hébergent l'essentiel des activités industrielles (industries alimentaires, transformation de polymères pour automobile, bâtiment et industrie, industrie automobile, fabrication de produits métalliques, d'équipements électriques).

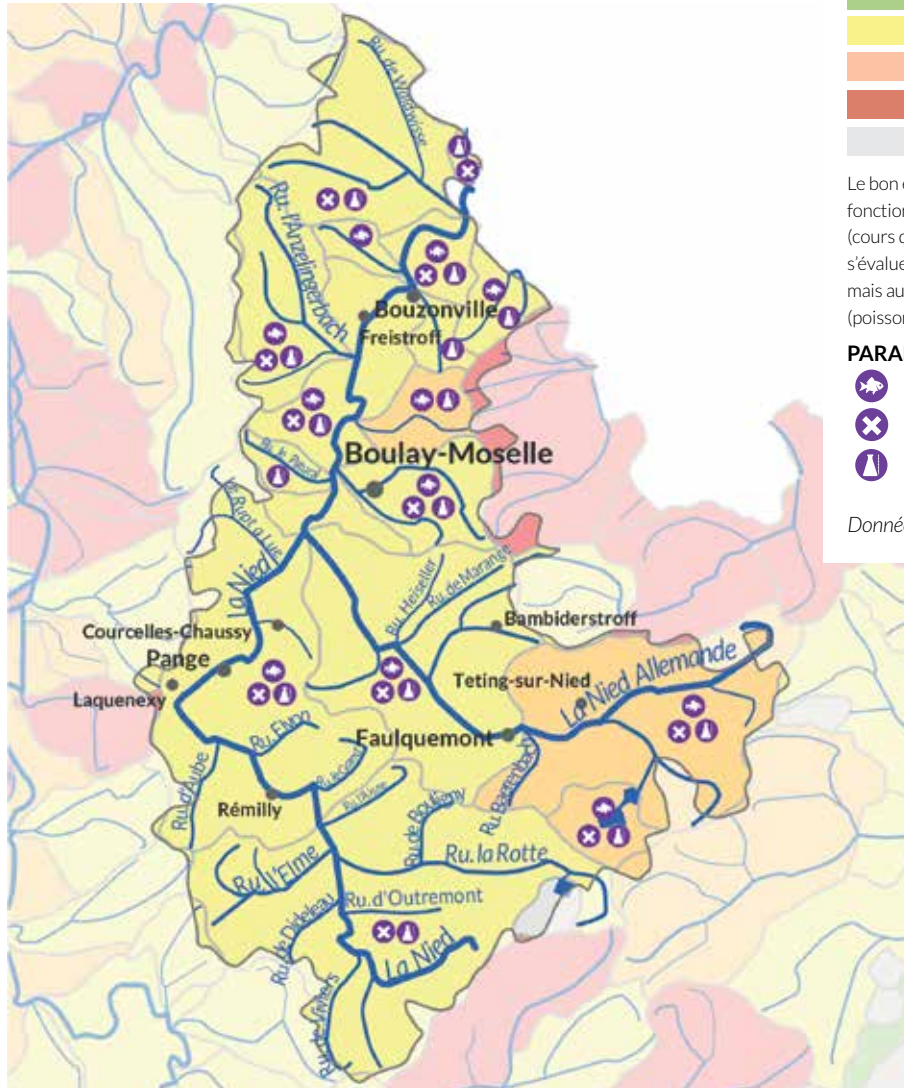
Dans sa partie amont, la Nied est aussi appelée Nied Française jusqu'à la confluence avec la Nied Allemande. Les deux cours d'eau sont d'égale importance et se réunissent à Condé-Northen où ils s'écoulent vers le Nord et confluent avec la Sarre quelques kilomètres après la frontière allemande. Le faible relief et le sol imperméable du plateau lorrain confèrent à la Nied les caractéristiques d'un cours d'eau de plaine avec un débit

soumis aux conditions météorologiques et très sensible aux inondations.

La présence de nombreuses zones humides et prairies alluviales inondables sur le cours de la Nied permet de limiter l'impact des inondations et contribue à renforcer la capacité du cours d'eau à éliminer les pollutions.

Ces caractéristiques favorables conjuguées aux travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement des très nombreuses petites communes permettent d'enregistrer une évolution favorable de la qualité des cours d'eau. Néanmoins, l'évolution récente des exploitations agricoles qui tendent à se réorienter vers des cultures annuelles (retournement de prairies) et les aménagements hydrauliques (recalibrage de cours d'eau, curages, obstacles à l'écoulement) constituent un obstacle pour l'atteinte des objectifs de bon état des eaux.

QUALITÉ DES EAUX



ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état
- Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

- + Biologie
- X Substances chimiques
- ▲ Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur le bassin hydrographique des Niefs, les cours d'eau ont été partagés en 15 entités homogènes. Treize présentent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (dégradations physiques et excès de phosphore) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques habituellement retrouvés dans ce type de cours d'eau. Le déséquilibre du peuplement piscicole, les rectifications et curages du lit, un mauvais bilan d'oxygène et un excès de nutriments (azote, phosphore) classent l'amont de la Nied Allemande et le ruisseau d'Otonville en mauvais état écologique.

L'étang de Bischwald présente un état écologique médiocre du fait de teneurs excessives en nutriments (azote et phosphore), certains métaux lourds dont la source n'est pas encore identifiée (arsenic et

cuivre). Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de tous types de combustion, et par les pesticides.

La ressource en eau souterraine ne présente pas de dégradation particulière.

Enfin, un captage dégradé par des pesticides a été identifié. Il fera l'objet d'un plan d'actions prioritaires.

UN SECTEUR EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



+++

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir ou restaurer l'élevage et les milieux humides associés (prairies inondables, réseau de mares...) en développant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de mieux gérer les effluents d'élevages (compostage, fumier paillé) et de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau. Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, maintien de zones humides).

Concerne l'ensemble du territoire et prioritairement les lits majeurs des Niefs française et allemande, et de l'Ellbach, l'Ihnerbach et le ruisseau de Diersdorff.



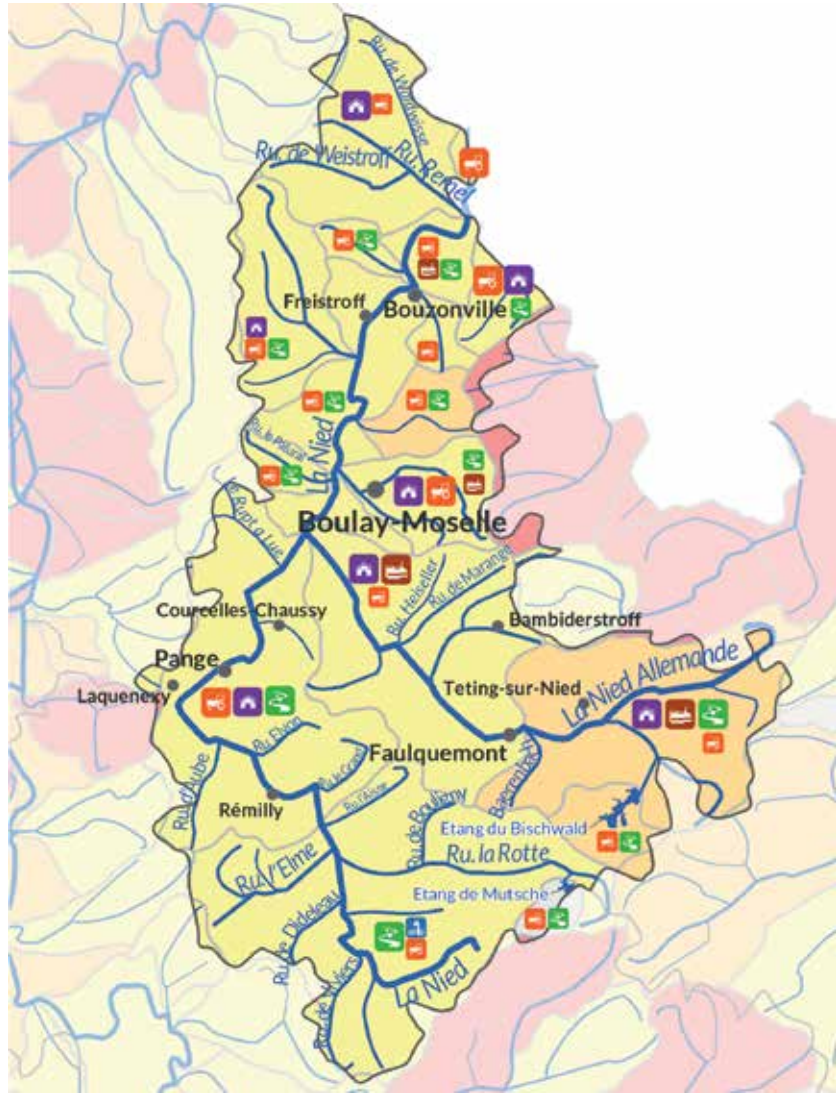
++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Inclure l'aménagement ou la suppression des obstacles infranchissables et des étangs au sein des programmes globaux de renaturation.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Faire émerger des programmes de renaturation des drains principaux des têtes de bassins versants de cours d'eau et des zones humides dégradés (arrêt de curage, gestion douce de végétation, diversification du lit et berges, restauration de zones humides annexes), en particulier sur les secteurs des Nief française amont, Nief allemande amont et leurs affluents, l'Ihnerbach, l'Anzelingbach, et les ruisseaux d'Otonville et de Bibiche. En traversée urbaine, engager des projets de renaturation de cours d'eau.
- Adopter les bonnes pratiques de gestion des usages des étangs pour en réduire l'impact sur les cours d'eau et veiller à contrôler strictement leurs créations.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

| | Fort | Moyen |
|---|------|-------|
| Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels | | |
| Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines | | |
| Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales | | |
| Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique | | |
| Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau | | |

- Améliorer la connaissance sur les zones humides ordinaires et engager un programme global de préservation pérenne des zones d'expansion des crues et des zones humides, prioritairement sur le lit majeur des Niefs.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Concerne le syndicat intercommunal des eaux de Fonteny-Oron.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'actions visant leur suppression. Concerne prioritairement les industries situées sur la Nied allemande, la Nied réunie et la Nied française (secteur Morhange).
- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales de Boulay, et de Faulquemont et ses environs (Folschviller, Créhange...).



POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur la Nied française inférieure
- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) ou améliorer la collecte des eaux usées en réduisant leur déversement vers le milieu naturel par temps de pluie, prioritairement sur la Nied française aval et l'Ellbach, l'Anzelingbach, le Rémel et l'Ihnerbach.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

FOCUS

PRÉSERVER LA VALLÉE DE LA NIED



Courlis cendré, oiseau emblématique des prairies de fauche alluviales

Flickr Creative Commons Adrien

La vallée de la Nied est une zone humide de grand intérêt écologique, grâce à la présence de milieux naturels diversifiés (prairies alluviales) abritant une faune et une flore remarquables. On y observe encore, par exemple le Courlis Cendré et le Tarier des Prés, oiseaux emblématiques des prairies de fauche alluviales. Par ailleurs, ces prairies inondables présentent un intérêt fonctionnel majeur, dans la mesure où elles permettent l'expansion des crues et la protection contre les inondations des zones situées en aval. Or cette vallée risque des dégradations du fait notamment de l'intensification de certaines pratiques agricoles pouvant se traduire par le retournement de prairies. La préservation du fonctionnement naturel de la Nied et du caractère inondable de sa vallée est donc une priorité sur ce secteur, ainsi que le maintien voire l'extensification des pratiques agricoles.

Afin de conserver ces espaces, des démarches ont été mises en place par plusieurs acteurs. Ainsi, dans le cadre du dispositif Natura 2000, des mesures agro-environnementales territorialisées sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à adopter des pratiques favorables à la biodiversité locale et aux milieux naturels. En parallèle, le conservatoire des espaces naturels de Lorraine a acquis des prairies et autres zones humides dans les secteurs les plus exceptionnels. Ces milieux sont ensuite, autant que possible, confiés pour leur gestion aux agriculteurs locaux, selon un cahier des charges précis.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En adoptant une gestion douce des zones humides, de la végétation, et des écoulements des petits cours d'eau, je contribue à maintenir la capacité d'épuration de ces milieux aquatiques et à favoriser le maintien de la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En créant des zones de rejets végétalisées en sortie de système d'assainissement et en restaurant les zones humides associées aux cours d'eau, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

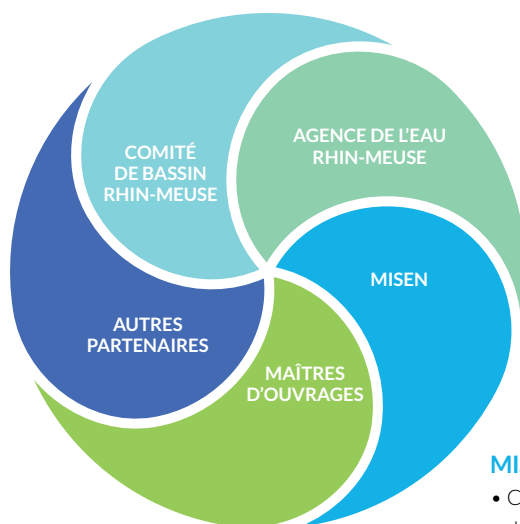
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 57) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 57)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.